



**PROCES-VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
01 juillet 2021 – 20h00**

**Convocation :**  
25/06/2021

**Affichage :**  
02/07/2021

**Conseillers :**  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoir : 2  
Excusé : 2  
Absent : 1  
Quorum : atteint  
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un le **01 juillet 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous seing privé sous la présidence de M. Thierry GAILLOT, Maire.

**Présents** BERGER Annie présente à 20h15, CARVALHO Rui, DORGET Virginie, DUPOIRIEUX Corinne, DUPONT Jean-Gilbert, FLEURENTIN Karine, FRANCOIS Aurélie, GAILLOT Thierry, GAND Christophe, GAND Emilie, LAFORGE Alain, MARCHAL Nathalie, MARCHAL Philippe, MORIN Olivier, ROBERT Adeline, TALLOTTE Pierric

Formant la majorité des membres en exercice,

**Excusés:** DURUPT Bernard donne pouvoir à M MARCHAL Philippe, SIMON Sandra donne pouvoir à Mme MARCHAL Nathalie.

**Absents : 1**

A l'ouverture de séance à 20 h 00, M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux. Ensuite, il constate l'absence de M. BURGUNDER Aurélien et annonce les pouvoirs pour DURUPT Bernard, SIMON Sandra

Le quorum est atteint et le conseil municipal peut délibérer avec 18 élus votants sur 19 en exercice.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner FRANCOIS Aurélie en qualité de secrétaire de séance, proposition approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance du 15 avril 2021 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

\*\*\* \*\*

**L'ordre du jour se déroule et le premier point n° 2021-34 relatif à**

**DELIBERATION N° 2021-34 : COMMUNE NATURE**

Arrivée de Mme BERGER Annie à 20h15.

M TALLOTE présente en introduction l'action commune nature dont zéro pesticide sauf pour le terrain de foot car à depuis 2021 le terrain de foot n'en utiliser plus :

- L'objectif étant de valoriser tout ce que fait la Commune de Vincey avec 4 niveaux d'engagement.

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.



La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Sur Proposition de M Le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.

**AUTORISE** le Maire ou son adjoint ou conseiller délégué à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le deuxième point n° 2021-35 relatif à :**

**DELIBERATION N° 2021-35 : REVISION DE L'ECHEANCIER DES TARIFS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

M le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de réviser l'échéancier des prélèvements du chauffage des logements communaux . Les logements sont alimentés par la chaudière de l'école . Le chauffage ne fonctionne pas les mois d'été . L'émission des titres de chauffage se feront pour les logements suivants :

Adresse logement
1 rue de l'Abbé de Barville
23 rue du Pincieux rdc
23 rue du Pincieux 1 <sup>er</sup> étage
23 rue du Pincieux 2eme étage pour le F3 48 m2
23 rue du Pincieux 2eme étage pour le F3 de 54 m2
19 rue du Pincieux

Vu la délibération du 06 03 2019 portant les tarifs de location des appartements communaux

Vu les consommations réelles de chauffage

**Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

**VALIDE** le paiement sur 9 mois des charges de chauffage



**ADOPTÉ** le tableau récapitulatif ci-dessus visé.

**AUTORISE** M le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\* \*\*

**Le deuxième point n° 2021-36 relatif à :**

**DELIBERATION N° 2021-36 : RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE D'OUVRAGE, DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET DE RECHERCHE DE SUBVENTIONS.**

La commune a adhéré le 05 09 2019 au service commun « assistance à maîtrise d'ouvrage technique, passation des marchés publics et recherche de subvention » (AMO) porté par la CAE.

Il convient de renouveler notre adhésion au service commun dans son intégralité.

La nouvelle convention précise notamment les missions relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et la durée d'adhésion est désormais fixée à celle du mandat en cours jusqu'en 2026. Les autres dispositions ne sont pas modifiées.

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention d'adhésion au service commun de la CAE ;

Vu la délibération n° 43 du 05 09 2019 relatives à l'adhésion de la commune de Vincey à l'AMO

Considérant le service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche des subventions géré par la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

Considérant la possibilité d'adhérer à l'ensemble des missions du service ou à la carte ;

Considérant l'intérêt technique de renouveler pour la commune à l'ensemble des missions du service AMO

oo\*oo\*oo

**Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Vincey au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions.

**APPROUVE** la convention d'adhésion au service commun entre la commune de VINCEY et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

**AUTORISE** M le maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention d'adhésion

**Le deuxième point n° 2021-37 relatif à :**

**DELIBERATION N° 2021-37 : TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISE 2022**

La préfecture des Vosges par courrier du 12 05 21 et arrêté de la même date, a établi la liste de jury criminel pour l'année 2022.

La commune doit procéder au tirage au sort de 6 jurés, publiquement à partir de la liste électorale, de 6 électeurs âgés de 23 ans au cours de l'année civile. De ce fait, les personnes nées après le 31 décembre 1998 sont à exclure.

Le tirage au sort à donner les résultats ci-après :

- 1) Mme BALLAND Alexandra 14 ter rue côte pierrot 88450 vincey
- 2) Mme PIERROT Emilie 16 rue des anciens AFN 88450 vincey
- 3) M DIDIERLAURENT - CHANAL Chantal HLM la chaude eau 88450 vincey
- 4) Mme BAILLY Jennifer 5 place Léon Blum 88450 vincey
- 5) M KRUSKA Thomas 14 rue de Lorraine 88450 vincey
- 6) M LEROGNON Lucien 40 HLM la chaude eau 88450 vincey

∞\*∞\*∞

**Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** la liste des électeurs promouvables en qualité de jurés visés ci-dessus.

∞\*∞\*∞

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Informations et questions diverses, communication des décisions prises par M le Maire au titre des délégations de l'article L 2122-22 du CGCT*

- Prix du terrain chalet des Tubes 11 € actuellement le m2 ,la proposition d'achat serait à 10 € , avec un promoteur M GALLOY Pierre , il faudra une nouvelle délibération.
- Vente gré à gré, bois scolyté coupe rase : recettes 8500 €
  - Démissions de M MORAT conseiller municipal remplaçant pour cause déménagement courrier du 28/04/2021
- SDEV, installation borne électrique, montage financier en attente de réponse.



- M PONCET Christian, lecture courrier
- Présentation de la flotte communale d'immeubles.
- Consommation éclairage public suite au passage au led :
  - 2016 : 309 843 kw
  - 2020 : 148 969 kw soit une baisse de 48%
  - La consommation de la salle polyvalente quant à elle sera divisé par 8
- Présentation des décisions municipales
- Village vert de France l' association est dissoute
- Les travaux de déracordement des eaux pluviales vont se poursuivre :
- Une vidéo de vincey sur youtube présentant les actions de Vincey sur le sujet de l'eau est à venir
- Le 17/07/2021 M Philippe MARCHAL ; présentation de la programmation de la journée républicaine ; appel au bénévolat des élus pour logistique avec la participation du Conseil municipal des Jeunes.
- Décision n°2021-07 portant passation MAPA pour la réalisation d'une médiathèque.
- Décision n° 2021/08 portant fixation des tarifs d'occupation du domaine public.

oo\*oo\*oo

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est close et levée à 21 h 15**

\*\*\* \*\*

**Pour faire valoir et ce que de droit le 02/07/2021**

**Mme. la secrétaire de séance**

**M. Thierry GAILLOT, le Maire**

**Mme FRANCOIS Aurélie**

